Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251209-DB_2025_66AR-DE

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2025-66

Date de convocation : 21 novembre 2025

Date d'affichage : 8 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 16

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 27 novembre à dix-huit heures,

*Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de* Christian TROADEC, *président,*

Présents (12) : Jaqueline MAZEAS, Didier GOUBIL, Viviane MOISAN, Olivier FAUCHEUX, Dominique COGEN, Jacques QUILTU, Patricia PENSIVY, Ludovic AUFFRET, Patrick URIEN, Cédric LE MOROUX, Etienne LE FER

Procuration (4) : Samuel FEAT à Dominique COGEN, Daniel COTTEN à Jacqueline MAZEAS, Eric LE LOUARN à Jacques QUILTU, Stéphane COTTY à Etienne LE FER

Absents (2) : Bruno LE GOFF, Marie-Christine JAOUEN

Commerce communautaire de Treffrin : bail précaire

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS *Technicienne référente : Nathalie MILIN*

Mr et Mme Geoffroy souhaitent mettre fin à leur bail pour la location du commerce de Treffrin, Le Tachenn, et ont mis en vente leur fond de commerce.
Mme Morgane Brivoal se porte candidate pour la reprise de ce commerce à compter du mois de mars 2026 avec maintien ses services proposés (bar, épicerie et restaurant).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du bureau communautaire :

- Mettent à disposition de la future exploitante le commerce de Treffrin dans le cadre d'un bail précaire de 36 mois pour un loyer de 425€ HT correspondant au loyer actuellement appliqué ; le loyer étant soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux en vigueur.
- Autorisent le Président à signer tout document s'y rapportant.

Carhaix, le 28 novembre 2025

Le Président,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE